



LA CHARITÉ EN BREF

Cercle de discussion de Montréal

À PROPOS

Le 30 janvier 2026, la Commission du droit du Canada (CDC) a organisé un cercle de discussion à l'[Université McGill](#) avec des représentants des organismes de bienfaisance suivants:

- [Chez Doris](#)
- [Équiterre](#)
- [Fondation communauté Montréal à cœur](#)
- [Mission Old Brewery](#)

VIVRE LA CHARITÉ

Que devrait savoir le public canadien au sujet de la nature et des besoins des organismes de bienfaisance ainsi que du secteur caritatif en général ?

- Les organismes de bienfaisance dans la région jouent un rôle essentiel en répondant aux défis sociaux critiques.
 - Les organismes opèrent en première ligne face à l'itinérance, l'insécurité résidentielle, la marginalisation des jeunes, la justice climatique et le bien-être des femmes vulnérables, parmi d'autres domaines et préoccupations.
 - Leur travail dépasse la réaction d'urgence ou la prestation de services individuels. Les organismes créent des espaces de dignité, tissent des relations et construisent des communautés résilientes.
 - L'objectif n'est pas simplement de gérer les symptômes, mais de soutenir des solutions durables et des transformations systémiques.
- Les organismes de bienfaisance incarnent des modèles culturellement appropriés et agissent comme intermédiaires de confiance.
 - Les modèles philanthropiques employés par les organismes sont divers et culturellement spécifiques. Les approches privilégiant le changement systémique et la transformation collective, plutôt que les résultats quantifiables individuels, représentent des expressions légitimes de la mission caritative, bien qu'elles soient parfois mal comprises par les bailleurs de fonds habitués aux modèles plus traditionnels.
 - Les organismes opèrent comme des intermédiaires de confiance entre le gouvernement et les communautés, jouissant de degrés élevés de confiance communautaire précisément parce qu'ils sont enracinés dans les relations et ils répondent aux expériences vécues des communautés.





- Le travail des organismes de bienfaisance, et le secteur caritatif plus de façon générale, s'étend à de nombreux ministères gouvernementaux à tous les niveaux.
 - Cela requiert une navigation sophistiquée de politiques qui se chevauchent, de priorités changeantes, et de régimes de reddition de comptes fréquemment incohérents.
 - Les transitions politiques présentent des défis aigus. Les relations doivent être reconstruites, les nouvelles priorités apprises, et la continuité organisationnelle maintenue malgré les changements soudains des priorités gouvernementales.

POURSUIVRE LA CHARITÉ

Quels défis les organismes de bienfaisance doivent-ils relever dans l'exercice de leur travail, et en quoi ceux-ci peuvent-ils compromettre la réalisation de leur mission?

- Les mécanismes de financement figés créent une pression insoutenable et une inégalité croissante.
 - Le financement gouvernemental demeure souvent statique malgré l'augmentation de la demande de services ou des coûts opérationnels.
 - Ce décalage structurel engendre un cycle vicieux. À mesure que les organisations grandissent pour répondre aux besoins, elles doivent se livrer à des campagnes de levée de fonds privées de plus en plus onéreuses, absorbant des ressources qui auraient été dédiées aux services.
 - L'instabilité du financement s'étend au-delà des budgets de base. Les initiatives d'urgence reçoivent souvent un financement généreux temporaire, mais sans engagement à long terme ou intégration dans une infrastructure permanente, elles consomment la capacité organisationnelle sans résoudre les causes profondes.
- Les organismes de bienfaisance sont chargés de fonctions non essentielles qui devraient être partagées ou fournies par l'État (principe de complémentarité).
 - Beaucoup d'organismes opèrent comme des gestionnaires immobiliers, un rôle mal adapté à leur gouvernance orientée vers une mission caritative et qui absorbe des ressources. Les organismes ont besoin d'arrangements immobiliers stables à long terme pour planifier et investir dans des espaces de service de qualité.
 - L'attente que les organismes en fassent davantage avec les mêmes ressources est fondamentalement insoutenable. La prestation de services de qualité professionnelle exige un personnel adéquat, une formation, une coordination et une infrastructure.
- Les organismes travaillant dans le secteur de la justice environnementale peuvent faire face à une vulnérabilité politique particulière.
 - Certains organismes ont connu des tentatives de retrait de leur statut caritatif. De tels épisodes créent une incertitude persistante et un effet refroidissant sur leurs prises de positions.
 - Les restrictions sur les activités de plaidoyer, combinées aux régimes différents entre les juridictions québécoise et fédérale, créent un fardeau administratif et une incertitude sur les activités permises. Cela est d'autant plus problématique pour les organismes cherchant à aborder les enjeux de nature systémiques.





- La durabilité des ressources humaines est menacée par les attentes salariales et l'épuisement professionnel.
 - Le récit public selon lequel les organismes dépendent principalement du bénévolat masque la réalité que la prestation de services complexes et de qualité exige un personnel professionnel, une formation, et une continuité institutionnelle.
 - Le roulement élevé du personnel, alimenté par l'écart entre les attentes des bailleurs de fonds en matière de salaires et les compétences professionnelles requises dans le secteur, érode la mémoire institutionnelle et limite la capacité organisationnelle.
 - Le fardeau émotionnel et psychologique du travail en première ligne, combiné aux contraintes de ressources et à l'incertitude politique, crée des risques d'épuisement que le financement inadéquat du soutien aux employés exacerbe.
- La complémentarité est compromise par une coordination structurelle insuffisante.
 - La coordination entre les secteurs de la santé, des services sociaux, du logement et de l'éducation demeure fragmentée. Les organismes gouvernementaux et les municipalités opèrent souvent en silos, limitant la complémentarité qui pourrait multiplier l'efficacité du secteur.
 - Les travailleurs et les organisations sont épuisés par les demandes *ad hoc* et les réponses d'urgence qui manquent de planification durable ou d'intégration dans les cadres politiques permanents.

RENOUVELER L'ESPOIR

Quelles sont les perspectives d'avenir pour le secteur caritatif, et de quelle manière son importance devrait-elle être transmise d'une génération de Canadiens à l'autre ?

- Les relations humaines et la solidarité émergent comme le fondement de l'action collective.
 - Les organismes reconnaissent de plus en plus que la collaboration ne relève pas du simple réseautage occasionnel, mais de l'alignement stratégique autour d'objectifs et de valeurs partagés.
 - Des liens de confiance entre organisations crée un sentiment de pouvoir collectif qui multiplie l'impact organisationnel individuel.
- Le changement réel et visible nourrit l'espoir face aux défis systémiques.
 - Les individus qui trouvent la stabilité résidentielle, les familles qui se reconnectent, les jeunes qui accèdent à l'opportunité, les communautés qui poursuivent l'autonomie sont des éléments de preuve que des solutions existent et que des gestes posés peuvent avoir de réels effets.
 - Des dizaines de milliers de Canadiennes et Canadiens travaillant dans le secteur caritatif incarnent les valeurs de solidarité et d'aide mutuelle, démontrant quotidiennement que le soin communautaire est possible et nécessaire.





- Des partenariats gouvernementaux fonctionnels pourraient remplacer les modèles transactionnels historiques.
 - Les organismes réclament un « foyer structuré » au sein du gouvernement, une ancre institutionnelle qui coordonne entre ministères, simplifie la reddition de comptes, et traite les organismes comme des partenaires plutôt que des prestataires.
 - Un modèle de partenariat, où le gouvernement travaille avec les organismes pour co-concevoir les politiques et les systèmes de prestation de services, remplacerait l'approche actuelle transactionnelle et fragmentée.
- Le cadre juridique et conceptuel de la charité doit évoluer.
 - Les lois et cadres gouvernant les organismes peuvent être ajustés pour mieux protéger la capacité des organismes à s'engager dans le plaidoyer, la critique systémique, et même la désobéissance civile sans risquer le statut organisationnel ou les relations gouvernementales.
 - Les cadres de financement doivent reconnaître la légitimité et la valeur des approches qui privilégient la relation, la construction de confiance, l'influence politique, et le changement systémique à long terme par rapport aux résultats individuels quantifiables.
- Un soutien structurel du secteur requiert un investissement réimaginé.
 - Le financement durable à long terme, adéquatement indexé, qui croît avec la demande de services permettrait aux organismes de passer à la planification stratégique et la stabilité institutionnelle.
 - Le soutien des voies de développement professionnel dans le secteur caritatif renforcerait la stabilité de la main-d'œuvre et la continuité institutionnelle.
 - Les mécanismes de réduction de la duplication, du partage d'infrastructure et d'expertise, et de coordination entre les limites organisationnelles multiplieraient l'efficacité du secteur sans exiger que les organismes fusionnent ou perdent leurs missions distinctes.

